

RÈGLEMENTATION DU STADE DU CEPsum *TAILGATE* ET MATCHS DE FOOTBALL DES CARABINS

La réglementation suivante a été mise en place afin de permettre à tous les spectateurs de passer un moment agréable et de profiter au maximum de l'ambiance unique des matchs de football des Carabins au CEPsum.

Les spectateurs doivent se plier à cette réglementation et à toutes autres mesures de sécurité et/ou d'urgence qui seront renforcées par les représentants, du CEPsum, des Carabins et les agents de sécurité.

À noter que tout spectateur entrant au Stade du CEPsum peut être sujet à une fouille par un de nos agents de sécurité. Toute violation pourrait résulter en une expulsion immédiate du stade et/ou une remise aux mains des autorités appropriées.

1. Les spectateurs ne peuvent, en aucun temps, interférer avec le déroulement du match et de l'événement, soit en allant sur le terrain, en lançant des objets, en utilisant un sifflet ou en intervenant de toutes autres façons;
2. Il est interdit d'utiliser un siège autre que celui mentionné sur votre billet et les spectateurs doivent montrer leur billet lorsque demandé. Les Carabins se réservent le droit de relocaliser les spectateurs;
3. Les spectateurs doivent avoir un comportement approprié envers les autres spectateurs, notamment en ne restant pas debout pendant le match si cette situation empêche les autres de voir le déroulement de l'action sur le terrain;
4. Le spectateur utilisant un billet étudiant devra payer les frais supplémentaires menant au tarif adulte s'il n'est pas en mesure de démontrer son statut d'étudiant à jour;
5. Afin de respecter la vue et la sécurité des autres spectateurs, les parapluies ne sont pas permis dans le Stade du CEPsum, quelle que soit la météo;
6. Il est permis d'entrer un sac (ex : sac à dos) dans l'enceinte du Stade du CEPsum, la fouille sera obligatoire lors de votre entrée. Les glacières sont toutefois interdites mais il est possible de les entreposer sans frais au vestiaire sécurisé du *tailgate* pendant le match;
7. Tous les types de nourriture et de breuvages ayant été achetés à l'extérieur du Stade du CEPsum ne sont pas permis, incluant ceux achetés au *tailgate* (sauf pour les enfants en bas âge). Les bouteilles, vides, en plastique seulement seront acceptées dans le stade. Il y a plusieurs concessions dans le stade ainsi que des lavabos dans les salles de bain sous les gradins couverts;

8. Les contenants et bouteilles en verre ne seront pas tolérés au *tailgate* pour des raisons de sécurité;
9. Bien qu'il soit possible d'apporter un BBQ au *tailgate*, il est fortement recommandé d'utiliser les BBQ mis à la disposition des spectateurs. L'emplacement d'un BBQ personnel devra être approuvé par un représentant du CEPSUM, des Carabins ou un agent de sécurité et pourrait être déplacé ou éteint pour des raisons de sécurité;
10. Les poussettes pour enfant ne sont pas permises dans le Stade du CEPSUM afin de ne pas nuire à la circulation des spectateurs. Elles peuvent être entreposées sans frais au vestiaire sécurisé du *tailgate* pendant le match, comme tout autre matériel ne pouvant être introduit dans le stade;
11. Il est permis d'apporter des affiches, bannières, drapeaux et fanions afin de démontrer votre support envers l'équipe. Les bâtons ou pôles, peu importe leur dimension ou leur rigidité, sont toutefois interdits avec tout type d'affichage. Veuillez respecter la vue des autres spectateurs pendant le déroulement du jeu et utiliser votre affichage aux moments opportuns;
12. Il est interdit d'afficher des messages obscènes, indécents, racistes, sexistes ou inappropriés. Toute bannière, affiche ou autre forme d'identification doit contenir un message respectueux envers les joueurs, entraîneurs, adversaires, officiels, équipes, ligue et partisans. L'affichage inapproprié pourra être confisqué par le personnel du CEPSUM, des Carabins ou les agents de sécurité;
13. L'utilisation d'un instrument produisant un nombre jugé trop élevé de décibels est interdite. Le personnel des Carabins et les agents de sécurité se réservent le droit de faire cesser l'utilisation de tout instrument dont le volume pourrait déranger les spectateurs et/ou de le confisquer;
14. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de posséder dans le Stade du CEPSUM de toutes formes de fusées éclairantes, bombes fumigènes, feux d'artifice ou feux de Bengale. L'utilisation de pointeurs laser est également interdite;
15. Les spectateurs consommant des boissons alcoolisées doivent le faire de façon responsable. Les spectateurs qui paraîtront intoxiqués et/ou ingérables ne seront pas acceptés à l'intérieur du stade et/ou pourraient être expulsés;
16. Dans l'éventualité où un ballon se retrouve dans la foule pendant le match ou l'échauffement, les spectateurs doivent le remettre au personnel concerné;
17. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Stade du CEPSUM, à l'exception de l'espace prévu à cette fin située dans les escaliers menant au Stade, communément appelé les Jardins;
18. Les animaux sont interdits, sauf les chiens accompagnateurs brevetés (ex : Mira);

19. Il est interdit de distribuer des dépliants, de faire de la sollicitation ou de la vente, en argent ou sous forme de contribution volontaire, sur l'enceinte du CEPsum, sous peine d'expulsion, sans approbation du CEPsum et/ou de l'organisation des Carabins;
20. Tout détenteur de billet pour le football des Carabins renonce à toutes réclamations pouvant découler de la captation et de la diffusion de son image dans l'enceinte ou aux abords du Stade du CEPsum, notamment au *tailgate*, et autorise le CEPsum et/ou l'organisation des Carabins à utiliser son image lors d'enregistrements vidéo, de prise de photos ou toute autre reproduction, en totalité ou en partie, de l'événement auquel il a accès;
21. La violation des lois locales, provinciales et fédérales ne sera tolérée en aucun temps;

Le CEPsum et l'organisation des Carabins se réservent le droit de modifier cette réglementation, la liste des items interdits ainsi que les politiques et procédures en découlant à tout moment et sans préavis.